

« **LIBERTÉ,
COULEUR D'HOMME** »

« *Au-dessus de la poésie,
bat un drapeau tour à tour
rouge et noir.* » André Breton

Le mouvement social actuel, quelle que soit son issue, est déjà riche de ses conquêtes.

C'est la reconquête du temps lorsque la manifestation piétine et/ou que les débats s'enflamment et qu'on observe les étoiles et les lucioles. C'est l'appropriation de l'espace public sur les places et dans la rue. C'est la possession d'espaces et de temps arrachés à l'enfermement et au temps contraint par le marché. C'est la circulation de la parole où se croisent les dimensions sociales, politiques, culturelles. C'est la recherche de la communauté des égaux, fondée non sur un consensus appauvrissant mais sur ce qui nous sépare des autres et entre nous. Ceux qui nous gouvernent cherchent à nous bâillonner par des discours de haine. En essayant la désinformation par des médias complaisants, en prétendant interdire les manifestations.

Quelle prétention insensée de vouloir faire taire celles et ceux qui ont à dire leur colère, leur soif d'égalité, de justice et le rejet d'une loi qui les asservit, à vouloir penser à leur place, une loi refusée par la majorité de l'Assemblée nationale, une majorité de syndicats et du pays.

Après l'usage du 49-3, le droit à manifester serait remis en cause, quoi encore ? Les manifestants ont répondu le 14 juin. Il faut « *rendre à la sensibilité humaine tout ce qu'elle peut donner* » dit Breton et continuer à avancer en mettant un pied devant l'autre.

Nous ne sommes pas de celles et ceux que l'on fait taire, mais de ceux qui manifestent ensemble actifs et retraités. ■

MARYLÈNE CAHOUE
FRÉDÉRIQUE ROLET

DOSSIER

Le travail en question

ACTUALITÉ

La loi travail à tout prix

SANTÉ/SOCIÉTÉ

Retraites du XXI^e siècle

VIE SYNDICALE

Retraité-e-s : restez
connecté-e-s

LOISIRS/CULTURE

Réhabiliter Robespierre

**OFFRE SPÉCIALE
U.S. Retraités**

l'éléphant

55 €
(au lieu
de 60 €*)

La revue de culture générale



- ▶ **Chaque trimestre, des dossiers dans tous les domaines du savoir :** histoire, sciences, philosophie, arts, économie, société...
- ▶ **Une nouvelle approche** qui aide à fixer les connaissances fondamentales

160 pages - 15 €

Bulletin à renvoyer

Abonn'escient – L'éléphant 56 rue du Rocher - 75008 Paris
abonnement@elephant-larevue.fr

- OUI** je m'abonne à **L'éléphant** pour 1 an, soit :
4 numéros + l'ensemble des archives en ligne + la lettre hebdomadaire
au tarif exceptionnel de 55 €
- OUI** je m'abonne à **L'éléphant** pour 2 ans, soit :
8 numéros + l'ensemble des archives en ligne + la lettre hebdomadaire
au tarif de 108 € (Au lieu de 120 €*)

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal : Téléphone :

E-mail (indispensable pour recevoir notre newsletter) :

Je règle par :

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de L'éléphant

Date et signature :

* Prix de vente au numéro

Je souhaite être informé(e) des offres des partenaires sélectionnés par L'éléphant.

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Frédérique Rolet

Une année scolaire qui se termine dans la rue

Luttes contre la réforme du collège et mobilisations des enseignants aux côtés des autres salariés pour dire non à la loi travail, Frédérique dresse un bilan très provisoire de l'année scolaire écoulée.

Une fin d'année mouvementée sur le plan social ?

Nous vivons actuellement une situation assez inédite, un mouvement social durable, composite, révélateur des interrogations et inquiétudes qui traversent la société française. La loi Travail a cristallisé tous les mécontentements et fait émerger toute une série de conflits sociaux liés aux questions essentielles du temps de travail, de la rémunération. La posture, complaisamment relayée par les médias, qui réduit le conflit à un affrontement entre la CGT et le gouvernement, la focalisation sur les violences commises pendant les manifestations, occultent les termes du débat et ne font qu'accroître le clivage entre une bonne partie des salariés et la majorité présidentielle. Mais l'action se poursuit, avec la remise des résultats de la votation citoyenne le 28 juin, et l'organisation de grèves et manifestations les 23 et 28 juin.

Dans tous les cas, ce conflit aura eu le mérite de porter sur la place publique des notions comme la démocratie, la souveraineté populaire. Il a permis aussi de relancer la discussion sur la construction européenne et les options de la « troïka » ; les politiques d'austérité et la volonté d'affaiblir les garanties des salariés ont pesé dans les choix faits par le gouvernement français qui n'a pas voulu s'en dédouaner alors que d'autres pays – Espagne, Italie, Portugal – montrent des velléités de s'en affranchir. Dans le mouvement contre la loi Travail, la Fonction publique est peu représentée, même si la solidarité est réelle. La FSU et le SNES se sont pourtant efforcés de montrer les analogies entre ce qui mine déjà la Fonction publique, à savoir l'affaiblissement des règles nationales, l'accroissement des possibilités de pression données aux hiérarchies locales, et l'inversion des normes au cœur de la loi Travail. Il faudra poursuivre ce qui a été engagé pour essayer de créer le maximum de convergences entre les secteurs.

Quels dossiers et quelles perspectives syndicales pour la rentrée de septembre ?

La première préoccupation sera de voir comment nous relançons la mobilisation sur la réforme du collège par la mise en œuvre du mot d'ordre de résistance pédagogique.

Les questions de revalorisation et de plan de rattrapage salarial seront également au cœur de l'actualité ; la déclinaison pour nos corps des mesures actées dans le protocole PPCR devra être regardée de près, notamment en ce qui concerne les procédures



Frédérique Rolet

secrétaire générale

d'évaluation des enseignants. Le SNES aura à regarder comment faire évoluer des orientations qui tendent à l'individualisation.

Les élections présidentielles en 2017 seront aussi un temps pour porter nos revendications, avec le souci d'avancer dans le sens de nos principes tout en pensant les étapes, les modalités concrètes, la déclinaison de nos propositions.

Deux sujets semblent devoir occuper l'actualité : le premier porte sur la formation des maîtres, d'où découlent les débats sur le métier, les exigences supposées nécessaires pour enseigner, etc., et le lien avec l'organisation du système éducatif (scission scolarité obligatoire et bloc école/collège d'un côté, bac – 3/bac + 3 de l'autre, faisant exploser l'unité du second degré).

Il faudra donc fortement argumenter sur le type de formation nécessaire, préciser ce que nous entendons par formation intégrée et revenir sur les spécificités d'un enseignement disciplinaire.

Le second concerne le lycée, plusieurs chantiers sont à l'ordre du jour, en particulier : rôle des Régions dans la formation, devenir de ces bacheliers, équilibre entre les séries, et bac. Beaucoup de choses seront à reconstruire, le mouvement syndical est désormais fortement clivé, les responsabilités des organisations très lourdes pour rassembler et relancer la question de l'investissement éducatif et de la scolarité à 18 ans...

Une nouvelle équipe

Au fil des congrès, le SNES se renouvelle à tous les niveaux, c'est particulièrement frappant pour les S2. Pour la direction nationale, les entrées se font progressivement, avec le souci de permettre la transmission, de garder au-delà des personnes la continuité des orientations et du travail collectif. Un nouveau camarade intègre le secrétariat général, Benoît Teste ; il s'occupera particulièrement des questions Fonction publique traitées jusqu'ici par Anne Feray que je remercie ici vivement pour son investissement. Ensemble nous essaierons comme jusqu'alors de couvrir les différents domaines et travailler à renforcer le SNES, chacun avec sa personnalité mais partageant les mêmes objectifs. Je souhaite la bienvenue à Benoît dans ce collectif et ne doute pas que nous travaillerons bien ensemble, ce qu'il a déjà prouvé.

Enfin je ne peux pas terminer sans dire le plaisir que j'ai eu de militer avec Roland de par la stimulation intellectuelle qu'il procure, son efficacité et son humanité. ■

Ce numéro est à destination de tous les syndiqués du SNES

SOMMAIRE

ÉDITORIAL p. 1

INTERVIEW

ACTUALITÉ SYNDICALE

Entretien avec Frédérique Rolet p. 3

ACTUALITÉ

UNE LOI QUI SAPE LE DROIT DU TRAVAIL

La loi travail à tout prix p. 4

Juin 2016, un calendrier chargé p. 5

SANTÉ-SOCIÉTÉ

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITES

Le financement p. 6

UN STATUT POUR

« LES PROCHES AIDANTS »

C'est dans la loi p. 6

RETRAITES DU XXI^e SIÈCLE

La construction d'un futur p. 7

INSTANCES PRÉVUES PAR LA LOI

Les promesses seront-elles tenues ? p. 8

Trois questions à Hélène Cabioch p. 8

Stop TAFTA ! p. 8

Petit leçon de cynisme p. 8

En politique

Du bon usage du 49-3 p. 9

Vie syndicale

ENJEUX DU SYNDICALISME RETRAITÉS

Retraité-e-s :

restez connecté-e-s p. 10

Message aux futurs retraités p. 10

La retraite c'est pour bientôt ? p. 11

Le dossier

LIBÉRALISATION OU LIBÉRATION

Le travail en question p. 12

Infos pratiques

NOTAIRE

Dans quel cas faut-il p. 18

faire appel à lui ?

CHÈQUE VACANCES

Comment l'obtenir et l'utiliser ? p. 18

LOISIRS-CULTURE

UNE EXPOSITION AU LOUVRE-LENS

« Mémoires Sang et Or » p. 19

LES ÉCRIVAINS ET LE FRONT POPULAIRE

Seuls quelques francs-tireurs p. 19

UN OBJECTIF HARDI ET SALUTAIRE

Réhabiliter Robespierre p. 20

ASSOCIATION « LES AMIS DE

ROBESPIERRE POUR LE BICENTENAIRE

DE LA RÉVOLUTION »

« Ni iconoclasses, ni idolâtres... » p. 20

UNE INITIATIVE ORIGINALE

Des jeunes dans les pas p. 21

de Robespierre

UN CHEMIN CHARGÉ D'HISTOIRE

GR 107 :

le chemin des Bonshommes p. 22

AU FIL DE LA PRESSE

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Stratégie du choc p. 23

contre la démocratie

UNE LOI QUI SAPE LE DROIT DU TRAVAIL

La loi travail à tout prix

Le gouvernement a choisi d'imposer sa loi « travail » par la force. Il a « dégainé » le 49-3 et refuse obstinément d'écouter la colère de l'immense majorité de la population ; le gouvernement, bel exemple de démocratie ! Quel mépris pour les milliers de jeunes, de salariés, de chômeurs, de retraités...



Retraités dans la rue : contre la loi travail mais aussi comme le 9 juin pour leurs propres revendications.

Les arguments d'autorité n'ont pas modifié la détermination de ceux qui refusent cette loi de régression sociale. Les cortèges qui ne faiblissent pas et le soutien de l'opinion à la lutte reste intact. Pourtant le gouvernement a utilisé plusieurs armes pour briser le mouvement. Ce sont d'abord la violence et la répression lors des manifestations : interventions musclées des forces de police avec lacrymogènes, grenades, canons à eau, manifestants pris dans une nasse, arrestations, et de nombreux blessés, espérant ainsi dissuader de manifester et provoquer le revirement de l'opinion publique. L'acharnement contre la CGT et contre les syndicats impliqués dans la lutte, fait aussi partie de la stratégie, avec une odieuse campagne de désinformation et de mépris.

Plutôt que de répondre à l'intérêt général

Le gouvernement tente par ailleurs de satisfaire des revendications catégorielles qu'il rejetait jusque-là, dans l'espoir de diviser et d'affaiblir le mouvement. S'ajoutent à toutes ces manœuvres des appels à la responsabilité face aux inondations, à l'Euro. Il pourrait apaiser la situation mais il persiste à répondre

plutôt à l'intérêt patronal, qu'à l'intérêt général. Il a ainsi prolongé l'état d'urgence et l'a rendu pérenne : la loi « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement », votée le 25 mai 2016, permet en effet l'utilisation des dispositifs d'exception issus de l'état d'urgence dans le droit commun. Et pendant ce temps, la fraude et l'évasion fiscale se poursuivent avec entre 60 et 80 milliards d'euros de perte par an pour notre pays sans que des mesures radicales soient prises. La situation en France ne peut nous faire oublier les conflits, les guerres et le terrorisme. Tous les pays d'Europe sont confrontés aux conséquences des mêmes logiques austéritaires : 99 % de la population vivent mal, pendant qu'1 % accumule les richesses. La situation des migrants est particulièrement dramatique et la politique migratoire tant en France que dans les autres pays de l'UE indigne.

Des retraités debout

Totalement investis dans les actions contre la loi « Travail », les retraités n'en ont pas pour autant aban-

donné leurs revendications pour un pouvoir d'achat qui permette de bien vivre la retraite. Quand les médias se répandent sur le refrain : « *les retraités sont des privilégiés* », il faut rappeler les 1 788 euros par mois de reste à charge pour la perte d'autonomie (chiffres du ministère) alors que la retraite moyenne est de 1 322 euros brutes. La loi d'adaptation de la société au vieillissement s'installe avec les insuffisances que nous avons ici dénoncées. La place de la FSU dans les instances départementales du CDCA n'est pas assurée malgré les promesses. De plus, le gouvernement est resté sourd à la demande des organisations syndicales des « 9 » de rétablir la demi-part supplémentaire pour celles et ceux qui en bénéficiaient et d'abandonner l'imposition des majorations de pension pour les parents de trois enfants au moins. S'inscrivant dans la continuité de la lutte pour le pouvoir d'achat depuis 2014, une nouvelle journée d'action unitaire a eu lieu le 9 juin.

Des effets à long terme

Quelle que soit l'issue du conflit sur « la loi travail », il aura des effets à long terme. Une partie de la jeunesse est entrée dans la lutte

sous des formes classiques ou inédites. Spontanément la parole circule notamment dans les « Nuits debout » à travers nombre de commissions où se côtoient jeunes et moins jeunes, syndicalistes, associatifs, ou « simples citoyens ». Pour le syndicalisme, il s'agit maintenant de construire des solutions offensives, progressives et de les imposer dans le débat public. ■ **MARYLÈNE CAHOUE**

LE CHEVAL DE TROIE

La Commission européenne a conclu les négociations sur le CETA, le traité commercial entre l'Europe et le Canada, en 2014. Début juillet elle doit proposer aux États de le ratifier ; ce traité contient les mêmes dispositions – tribunaux arbitraux privés, acceptations de normes sanitaires abaissées, de produits OGM... – que le TAFTA (ou TTIP) négocié avec les États-Unis et majoritairement rejetées par les peuples européens. Ratifier le CETA serait donc offrir aux filiales canadiennes des firmes US une ratification *de facto* du TAFTA et imposer aux peuples les dispositions qu'ils rejettent. **PIERRE TOUSSENET**

EN BREF... • EN BREF... • EN BREF... • EN BREF... • EN BREF... • EN BREF... • EN...

Juin 2016, un calendrier chargé

... Caen 13-16 juin... congrès de la FGR-FP...

Après la désaffiliation de syndicats de l'UNSA (SE, SNIEN...), la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) a traversé (avec succès) l'épreuve de son congrès à Caen...

Certains rituels surprennent les néophytes... donner le pas à ce qui fait la quasi-unanimité sur l'expression majoritaire (un peu différente) dans l'adoption des décisions politiques, ou encore considérer que le congrès n'a plus à débattre de positions adoptées en commission... Il reste néanmoins souverain et a finalement (par exemple) adopté l'opposition de la FGR à la fiscalisation de la majoration de pension pour au moins trois enfants, rejetée en commission...

D'un commun accord a été écarté l'échange polémique entre les délégué-es et les différentes composantes de la fédération... Les débats ne sont pas clos pour autant mais les pierres sont posées pour reconstruire la FGR-FP. Il revenait au congrès d'en être le premier architecte.

Martine Beaulu et Jean-Bernard Shaki,
délégué-es au titre du SNES

... Paris 14 juin, une manifestation monstre...

Massive, dynamique, combative, revendicative, la manifestation nationale unitaire à Paris et en province est une grande réussite... Les organisations syndicales dénoncent une nouvelle fois les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Leur service d'ordre a joué son rôle en assurant le bon déroulement du cortège syndical...

Le Premier ministre assimile les manifestants à ceux qu'il qualifie de casseurs et rejette sa propre responsabilité sur les organisations syndicales en leur imputant le climat social qui se détériore...

Il veut interdire les manifestations ! Comme si en muselant la contestation, il réglait le problème ! C'est inadmissible ! Le gouvernement refuse d'entendre ! Il cherche à détourner l'opinion publique du cœur du sujet posé par le projet de loi.

Le président de la République reste silencieux⁽¹⁾ après le courrier des organisations syndicales du 20 mai.

Partout en France, les 23 et 28 juin...

Depuis trois mois se multiplient les pétitions, manifestations, grèves, occupations de lieux de travail..., le rejet du projet de loi est bien réel et demeure profondément ancré y compris dans l'opinion publique.

Les organisations appellent à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement aux journées de mobilisation nationales les 23 et 28 juin prochains : le 28 juin prochain, date prévue du vote du Sénat, remise de la votation citoyenne auprès des préfetures et à la présidence de la République (*Extraits du communiqué de presse intersyndical, Les Lilas*, le 15 juin 2016. Communiqué CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-FIDL-UNL). ■

(1) Sauf pour, à son tour parler, d'interdire les manifestations (*Ndlr*).

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITES

Le financement

Le financement des retraites et de la protection sociale représente des montants élevés et une part importante de la richesse nationale produite.

Les sources de financement sont multiples et variées. Ce financement concerne la fiscalité par les mécanismes redistributifs, l'intervention de l'État et la part croissante prise par la CSG. Si les retraites représentent un champ assez identifiable, l'histoire récente a abouti à 35 caisses de retraite, régimes de base et complémentaire confondus. Le régime général concerne 71 % des actifs, les fonctions publiques 17 % ; il ne faut pas oublier les non-salariés (10 %) et les régimes spéciaux (2 %).

Cotisations et contributions

Les cotisations aux principaux régimes de retraite représentent environ les trois quarts des ressources du système de retraite. Le dernier quart inclut des ressources variées affectées au financement de régimes ou de prestations divers : CSG, qui abonde le Fonds de solidarité vieillesse, divers impôts et taxes affectés au financement de certains régimes, subvention d'équilibre de l'État à différents régimes, tels les régimes des mines et de la SNCF, et contribution du budget de l'État au financement des pensions.

Principal problème, le niveau moyen des retraites en France qui est faible : 1 322 € brut selon le dernier rapport de la DREES, avec un montant inférieur de 39 % pour les femmes ! Le problème de leur revalorisation se pose avec urgence mais se heurte aux orientations européennes et gouvernementales préconisant des systèmes de capitalisation sectoriels, au nom de la mobilité des salariés.

Un alignement défavorable du public vers le privé se profile : l'objectif est clairement de faire baisser les pensions au nom d'un alignement « équitable » en recourant à une décote importante contraignant à un départ plus tardif et à des niveaux de pension plus bas.

La protection sociale couvre un large périmètre. Ces dernières années,



Évasion fiscale : un gisement de richesses à exploiter !

les mauvais coups gouvernementaux se sont multipliés dans ce secteur : fiscalisation brutale de la majoration de pension pour les retraités ayant élevé au moins trois enfants, instauration de la CASA versée par les seuls retraités..., reste à charge toujours accru pour les dépenses de santé, recours nécessaire aux complémentaires de santé toujours plus onéreux.

Pour le SNES-FSU

Une protection sociale plus solidaire s'impose tant pour les retraites que pour la santé, par le biais d'une assurance maladie obligatoire efficace et d'un système complémentaire plus égalitaire. Pour mieux adapter la société au vieillissement, un financement de la perte d'autonomie via la Sécurité sociale devient indispensable. S'agissant de la politique familiale, il faut déconnecter les politiques familiales des politiques fiscales et développer les services publics de la petite enfance. Enfin, pour le logement, une politique ambitieuse de construction et rénovation, adossée à une revalorisation des aides est nécessaire. Ces propositions nécessitent des ressources et donc une autre redistribution des richesses en faveur des rémunérations du travail : sans lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, sans véritable réforme fiscale, et en vérité sans lutte syndicale, rien ne sera possible. ■

GEORGES BOUCHART



Quel droit au répit pour les aidants ?

UN STATUT POUR « LES PROCHES AIDANTS »

C'est dans la loi

Le maintien à domicile répond au souhait de la majorité des personnes âgées ; le gouvernement a retenu cette option et l'a inscrite dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement en donnant un statut aux aidants familiaux qu'il nomme « proches aidants » ; ils seraient plus de huit millions.

L'insuffisance du nombre des professionnels intervenant au domicile, leur qualification, et le coût des prestations au regard du montant des aides, interdisent ou limitent pour

des familles le recours régulier à des aides extérieures. Conjoints, descendants, amis proches interviennent bénévolement comme « proches aidants » auprès des personnes âgées, qu'elles

assistent dans les actes de la vie courante ; les aidants sont encore très souvent des « aidantes », même si un rééquilibrage hommes-femmes est en train de s'opérer.

Plusieurs dispositions

Un droit au répit est instauré pour les « proches aidants » avec un financement annuel de 500 euros pour une semaine ; cette disposition doit permettre un accueil temporaire de la personne aidée dans une structure d'hébergement. L'aide est attribuée selon les mêmes modalités que l'APA, l'Aide personnalisée pour l'autonomie.

Les proches aidants exerçant une activité professionnelle peuvent aussi bénéficier d'améliorations apportées au congé de soutien familial ; des modifications du droit du travail pourraient autoriser un proche aidant à exercer à temps partiel, à s'absenter plus facilement.

Des mesures, plus exactement des annonces

Les conseils départementaux ont en charge la politique des personnes âgées ; dans chaque département, une conférence des financeurs – dont sont exclues les organisations représentant les personnes âgées – est prévue pour traiter ces questions. La Caisse nationale solidarité autonomie a, quant à elle, lancé un appel à projets pour la formation des aidants. Les mesures prises et en cours de publication visent toutes à maintenir, voire à développer l'aide informelle, souvent non choisie, en la consacrant dans un statut légal. Ces dispositions ne concernent pas la totalité des proches aidants et ne sont ni réalistes ni réalisables. Un seul exemple : très peu d'hébergements temporaires existent et les tarifs sont bien supérieurs à 500 euros la semaine. Le choix du maintien à domicile fait par le gouvernement nécessite des moyens financiers et humains à la hauteur des besoins ; le maintien à domicile a un prix : celui du respect de la personne âgée et de son entourage. ■

ANNIE EVENO

RETRAITES DU XXI^E SIÈCLE

La construction d'un futur sans avenir

« On n'aura pas de retraite » : cette sombre prophétie est largement partagée chez les actifs d'aujourd'hui. Est-elle pour autant fondée ?

Les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR) permettent de nuancer cette affirmation, mais en même temps de confirmer la paupérisation attendue des retraités suite aux réformes intervenues depuis 1993 : ils annoncent clairement une nouvelle période historique marquée par le déclassement des retraités. D'ici à 2060, le niveau de vie⁽¹⁾ des retraités qui est actuellement proche de celui des actifs devrait se situer entre 70 et 85 % de ce dernier.

C'est le résultat d'un choix politique

Ce choix n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique : malgré la hausse attendue de la part des plus de 60 ans dans la population, les décideurs se sont mis d'accord pour bloquer le niveau du financement des retraites à son niveau du début des années 2010, aux alentours de 13 % du PIB. Cela pèse déjà sur les retraités d'aujourd'hui, mais elle va surtout frapper les actifs actuels qui prendront leur retraite au cours des prochaines années et des prochaines décennies. Les projections du COR sont construites sur une hypothèse bien particulière – la répartition du revenu opposerait actifs et retraités présentés comme des groupes antagonistes – et sur un choix radical : « l'accroissement des richesses » est entièrement redistribué aux actifs, le revenu des retraités étant stabilisé à son niveau du début des années 2000. Les actifs, gagnants au grand jeu de la répartition et futurs perdants comme retraités, sont implicitement invités à utiliser leur revenu supplémentaire pour se constituer une épargne en vue de leur retraite auprès des marchands de placements financiers ou en misant sur la spéculation immobilière. Ce choix de la rente privée comme complément de retraite est fondé sur le pari d'une société inégalitaire.



« La fatalité triomphe dès que l'on croit en elle. »
Simone de Beauvoir

Décrédibiliser la retraite par répartition

L'effet de sidération provoqué par la rumeur si bien entretenue du « on n'aura pas de retraite » pousse ceux qui le peuvent ou croient le pouvoir vers des comportements qu'ils peuvent par ailleurs réprouver (la course aux inégalités), tout en sachant qu'à l'heure des krachs financiers et des

bulles immobilières cette protection est illusoire.

C'est surtout au niveau idéologique que cette construction sociale qu'est l'opposition actifs/retraités vise à produire des effets politiques en opposant les générations, en décrédibilisant la retraite par répartition pour valoriser la rente, tout cela étant connecté à la dépréciation du salariat, à la volonté de plonger les gens dans l'incertitude de leur avenir et la certitude de la dégradation sans fin de leurs conditions.

Les futurs retraités et les retraités sont poussés à rejoindre le camp de ceux et celles qui sont accaparés par l'inquiétude du lendemain, et pour certains par la logique de survie, ce qui est déjà le cas d'une majorité des jeunes, et maintenant des salariés coincés entre la peur du chômage et l'affaiblissement des protections collectives lié à la mise en cause du code du travail. ■

DANIEL RALLET

(1) Le niveau de vie prend en compte d'autres revenus que la pension et la taille plus réduite des ménages de retraités.

INSTANCES PRÉVUES PAR LA LOI

Les promesses seront-elles tenues ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement votée en décembre 2015 entre dans sa dernière phase ; elle prévoit des instances de concertation dans lesquelles la FSU devrait être représentée.

La loi a été mise en chantier à l'automne 2013. Le texte n'a cessé de réduire ses ambitions, et la mise en œuvre s'effectue très lentement. Les mesures sur l'APA et le droit au répit sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2016. Les décrets sur les instances de concertation prévues ne sont pas encore parus. L'enjeu est important : il s'agit de la représentation de la FSU.

Le Haut Conseil de la Famille

Au niveau national, le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, placé auprès du Premier ministre, sera composé de plus de 200 membres. On imagine la lourdeur de la machine et on peut s'interroger sur son efficacité. Son objectif, selon le décret : « *promouvoir une fluidité intergénérationnelle des questions sociales et sociétales* », avec trois formations spécialisées travaillant séparément ces questions. Composition, organisation et fonctionnement sont renvoyés au décret à paraître. La présence de la FSU semble se confirmer. La conférence des financeurs est un des dispositifs phares de la loi du 28 décembre 2015. Elle doit coordonner, dans chaque département, le financement de la prévention de la perte d'autonomie, autour d'une stratégie commune. Le décret est publié mais il ne prévoit aucune représentation syndicale malgré les protestations. Ce sont pourtant les retraités imposables qui paient depuis 2013 les

0,3 % de la CASA, censée financer la perte d'autonomie ! Dans ce cadre les « payeurs » n'ont aucun droit à la parole !

La promesse orale d'une secrétaire d'État

Les Conseils départementaux à la citoyenneté et à l'autonomie (CDCA) ont pour vocation de se substituer aux instances départementales dédiées aux handicapés et retraités/personnes âgées en ne constituant qu'une seule instance. Les Comités départementaux des retraités et personnes âgées (CODERPA), consultés sur les projets d'application territoriale des textes réglementaires concernant les personnes âgées, ont une activité et une composition très variables d'un département à l'autre. Cependant, la FSU siège dans nombre d'entre eux. Le sigle CDCA ne porte pas la mention « retraité », ce qui est lourd de signification. La présence des organisations syndicales est prévue, mais celle de la FSU n'est pas confirmée, malgré l'engagement oral de Laurence Rossignol en 2015. La FSU l'a rappelé lors de l'audience ministérielle du 17 mai cependant, la parole de l'ancienne secrétaire d'État n'a pas valeur de décision, nous a-t-on répondu. Il est à craindre que la représentation syndicale soit laissée au choix des élus locaux. La FSU poursuit ses démarches pour obtenir satisfaction. ■

MARYLÈNE CAHOUE

TROIS QUESTIONS À HÉLÈNE CABIOC'H, MILITANTE D'ATTAC ET D'AITEC⁽¹⁾

Stop TAFTA !

Où en est-on de la campagne stop TAFTA de chaque côté de l'Atlantique ?

En Europe comme aux États-Unis et même au Canada, la campagne contre les traités transatlantiques rencontre une adhésion considérable et a permis de porter la question du TAFTA au cœur du débat public dans nombre de pays. Aux États-Unis, la campagne des primaires a clairement conduit à la remise en question de la politique de libre-échange.

En Europe, les fuites successives de documents de négociation, qui montrent tous l'énorme marchandage à l'œuvre derrière des portes entièrement closes, ont contribué à élargir l'opposition au traité. C'est le cas en Allemagne, en Italie, en Autriche ou en Grande-Bretagne par exemple.

La résistance au traité ne touche pas seulement les citoyens...

Des millions de citoyen-ne-s se sont déclarés opposés aux traités



Hélène Cabioc'h, altermondialiste, membre du CA d'ATTAC. Retrouvez ses écrits sur le site www.caim.infos.

TAFTA et CETA à travers la signature de l'Initiative citoyenne européenne autogérée. Près de 650 collectivités locales françaises se sont déclarées « hors TAFTA », et le mouvement des villes hors TAFTA s'amplifie partout en Europe, puisque plus de

1 800 d'entre elles ont voté des délibérations similaires. La Commission européenne et les États membres sont désormais contraints de tenir compte de cette opposition, et tentent de minimiser les implications du traité, dans le domaine de l'arbitrage d'investissement par exemple, ou de donner l'illusion d'avancées majeures concernant l'accès des parlementaires et du public à l'information.

Comment interpréter l'apparent raidissement du gouvernement français ?

Les déclarations récentes du président Hollande expriment la nécessité d'apaiser l'opposition montante au traité transatlantique, surtout dans une période où c'est l'en-

semble de la politique de ce gouvernement qui est contestée, dans la rue, sur les places... En affichant un non au TAFTA, le gouvernement se refait à peu de frais une image de résistant à Bruxelles et au libre-échange.

Pour autant il ne faut pas s'y tromper : cette « résistance » manifeste surtout une frustration à l'égard des propositions américaines qu'ils estiment insuffisantes car Washington cherche à protéger à la fois ses marchés publics et une partie de son agriculture, quand la France veut plus de libéralisation ! Autre aspect de la mascarade : l'attitude d'apparence intransigeante sur le TAFTA n'a aucune conséquence puisque le traité est loin d'être conclu ; elle permet de

dissimuler le soutien inconditionnel de la France à un autre traité, le CETA, son petit-cousin Canadien. Faire barrage à ce traité est une priorité de la campagne française, et européenne : le gouvernement français doit donner son accord au texte lors du Conseil de l'UE probablement en septembre, avant envoi au Parlement européen fin 2016 ou début 2017. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR DANIEL RALLET

(1) Association internationale de techniciens experts et chercheurs, créée par des économistes, juristes, urbanistes... engagés pour la justice économique, sociale et écologiste. Voir son site : www.aitec.reseau-ipam.org.

PETITE LEÇON DE CYNISME EN POLITIQUE

Du bon usage du 49-3

La prééminence voulue de l'exécutif sur le législatif fait que, si la France a un régime constitutionnel, elle n'a pas un régime parlementaire, contrairement à la quasi-totalité des pays de l'UE.

Paradoxalement l'article 49

figure dans le titre V de la Constitution qui traite « Des rapports entre le Parlement et le Gouvernement » (articles 34 à 51), organise la responsabilité du gouvernement devant le parlement et confère au texte fondamental un trait majeur du régime parlementaire.

Un Parlement docile

Sauf que l'élection au suffrage universel d'un président de la République qui concentre, même en période de cohabitation, de très nombreux pouvoirs et l'instauration d'un quinquennat couplé, dès sa mise en œuvre, avec des élections législatives, ont fait que la marge de manœuvre des députés s'est extrêmement réduite, ceux-ci étant plus soucieux de bénéficier du badge du parti du Président nouvellement élu et, le cas échéant reconductible, que de courir le risque, au nom de la vertu, de se voir opposer un concurrent plus docile. La professionnalisation de la fonction d'élu qui n'empêche étrangement ni cumul de mandats, ni cumul d'activités, de rémunérations et de retraites, incite donc les parlementaires à une relative prudence dans la critique de ce qui est supposé être leur camp.



Assemblée nationale : circulez, y a rien à voir !

Nulle part ailleurs en Europe

Le 49-3 n'existe dans aucune autre démocratie de l'UE, car il permet au gouvernement de forcer l'adoption d'un texte, sans vote du texte en cause, ce qui est inconcevable dans une démocratie parlementaire, sauf si l'Assemblée est prête à le renverser.

L'opposition de certains députés ne va pas jusqu'à leur faire voter un texte proposé par la droite, par conviction ou pour les raisons indiquées plus haut. Le

49-3 est donc l'indice d'une négation du pouvoir législatif et un aveu de faiblesse quant à la capacité de convaincre la majorité.

Depuis 1958, la gauche l'a utilisé une fois tous les quatre mois en moyenne dans son temps de pouvoir, la droite une fois tous les quatorze mois. Rocard 28 fois, Jospin et Ayrault jamais.

On en conclura, soit qu'une majorité de droite est plus cohérente, soit que la gauche n'applique que rarement le programme sur lequel elle est élue. ■

JEAN-PAUL BEAUQUIER

ENJEUX DU SYNDICALISME RETRAITÉ-E-S

Retraité-e-s : restez connecté-e-s

Ne plus être déterminé-e par sa profession mais entrer dans la catégorie des retraité-e-s n'invalide pas toutes les raisons qui poussaient à être syndiqué-e ! Il y a beaucoup de revendications et d'intérêts communs – différents peut-être pour une part mais toujours semblables pour l'essentiel – que seul le syndicalisme peut porter.

Quand on est actif, le syndicalisme est lié avec vie professionnelle, carrière, rémunération, conditions d'exercice du métier, défense du service public d'éducation... À la retraite, avec la distance prise par rapport au travail, la question de rester syndiqué-e se pose différemment mais se syndiquer continue à être une nécessité.

Les mêmes batailles

Le syndicat, c'est le lieu du « dire ensemble » et les revendications que les retraités ont à défendre ensemble, et avec les actifs, ne manquent pas. Qui fera pression pour la revalorisation des retraites, le maintien du pouvoir d'achat ? Qui posera les problèmes des conditions de vie d'une part de plus en plus grande de la population ? Qui pèsera sur les décisions d'accès aux soins, aux services publics des plus âgés ?... Les sujets de bataille des retraités sont liés

à leur nouveau statut : pension, niveau de vie, représentation pour les décisions qui les concernent... Mais ils sont aussi liés à tout le fonctionnement du corps social : quelle sécurité sociale, quelles solutions d'aides aux personnes âgées, quel rôle de soutien familial, de ressource économique, quel engagement politique et social.

Le lien entre les générations

Être syndiqué c'est être partie prenante des décisions collectives, vouloir se faire entendre et agir avec plus de force et sur des bases de valeurs syndicales communes... Batailles forcément en lien avec les plus jeunes, les actifs : pour les services publics, le respect des droits des citoyens et des droits du travail qui conditionnent le droit à la retraite... Dans le syndicat, les retraités ont leur place en complémentarité avec les actifs. Ils sont en mesure de donner leur

avis, de jouer leur rôle dans l'orientation du syndicat, dans les alliances à développer et/ou à créer avec les autres forces syndicales et sociales. En restant organisés et solidaires alors que la retraite peut entraîner la dispersion, les retraités syndiqués continuent de faire vivre les valeurs d'amélioration du bien commun, du lien social.

Sortir de l'isolement

Se syndiquer c'est ne pas rester à l'écart, débattre, se cultiver, manifester, construire des axes d'action pour se faire entendre et participer aux décisions. C'est aussi une certitude de pouvoir échanger, mettre en commun connaissances, idées et compétences au service de l'ensemble des adhérents et de la collectivité.

Se syndiquer dans la catégorie « retraité-e-s », c'est rester ouvert à l'avenir. ■

MICHÈLE OLIVAIN

MESSAGE AUX FUTURS RETRAITÉ-E-S RESTEZ SYNDIQUÉ-E-S

C'est facile, c'est utile et même recommandé

Pour les adhérents du SNES, tout se passe dans la continuité ; ce n'est pas toujours le cas avec d'autres adhésions... la mutuelle par exemple.

Vous aviez l'habitude de renouveler votre adhésion dans votre section d'établissement, le S1. Pour rester syndiqué la démarche est simple : *a priori* la section académique, le S3 comme on a l'habitude de dire, doit envoyer à votre adresse personnelle, au moment de la rentrée scolaire, votre bulletin d'adhésion annuelle avec la démarche à suivre. Si ce n'est pas le cas – un oubli, une erreur ou un changement d'adresse – contactez votre section académique ; elle fera diligence pour corriger l'erreur, vous accueillir parmi les retraités SNES-FSU de l'académie et vous mettre en contact avec les responsables locaux de votre nouvelle catégorie.

C'est bon à savoir

Quant à votre cotisation, aucune surprise : elle variera en fonction du montant de votre pension ; elle ouvre droit à un crédit d'impôts (66 % du montant de la cotisation) qui se traduira soit par une dimi-

nution des impôts dont vous êtes redevable si vous êtes imposable, soit par un reversement du fisc dans le cas contraire. Comme retraité vous recevrez toujours la presse syndicale (*L'US* tabloïd ou *Mag*) et en plus quatre fois l'an vous pourrez vous plonger dans la lecture de *L'US Retraités* ; vous recevrez aussi la presse fédérale (*Pour et Pour Retraités*).

Attention cependant...

Si comme nombre d'enseignants vous êtes adhérents de la MGEN quelques nouveautés sont à prévoir. Vous devez signaler votre mise en retraite et faire parvenir à votre délégation départementale une copie de votre titre de pension pour que votre nouvelle situation soit prise en compte et le prélèvement de votre cotisation effectuée à la source. Si vous ne résidez pas ou plus dans le département où vous exercez, vous devrez changer d'affiliation départementale. Enfin et c'est peut-être là la mauvaise surprise, attendez-vous à un changement dans le barème de vos cotisations.

Jean-Pierre Billot

La retraite c'est pour bientôt ?

Ce qu'il vaut mieux savoir et que vous n'avez peut-être pas pensé à demander.

Syndiqué-e, vous envisagez de bientôt faire valoir vos droits à la retraite. Comme tout au long de votre carrière, le SNES-FSU est encore à vos côtés. N'hésitez pas à solliciter les permanences et à participer aux stages qu'il organise. Quelques éléments de réponse aux questions les plus fréquentes.

Quand et comment déposer sa demande de mise en retraite ?

Il est conseillé d'anticiper sa demande de retraite au moins une année avant la date de départ souhaitée. Le dossier est à retirer au secrétariat de l'établissement puis, une fois rempli et complété, à envoyer au rectorat par la voie hiérarchique.

Comment déterminer la date de départ la plus favorable ?

Le plus utile est de faire des simulations soit sur le simulateur du ministère soit en faisant appel aux permanenciers du SNES-FSU. Pour cela, il est préférable de disposer de certains documents.

Le droit à l'information retraite, créé par la réforme de 2003, se traduit normalement par l'envoi de deux documents (qu'il ne faut pas hésiter à réclamer s'ils n'ont pas été envoyés en temps utile) :

► **Le Relevé de Situation Individuelle (RSI)** : envoyé tous les cinq ans à partir de 35 ans et jusqu'à 50 ans, il récapitule tous les régimes auxquels a cotisé l'assuré.

► **L'Estimation Indicative Globale (EIG)** : adressée automatiquement à 55 ans (et ensuite tous les cinq ans), elle récapitule l'ensemble de la carrière, dans et hors la fonction publique, et fournit une estimation indicative du montant de la pension, pour différents âges de départ possible.

Si le fonctionnaire a des périodes d'activité qui relèvent du régime général (hors Éducation nationale ou non validées MA ou contractuel par exemple), il doit s'adresser aussi à la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) dont il dépend ou pour l'Île-de-France à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), sans oublier les caisses de retraites complémentaires (IRCANTEC, AGIRC, ARRCO...).

À quelle condition obtient-on une retraite « à taux plein » ?

Une retraite « sans décote » n'est pas automatiquement « à taux plein » de 75 %.

Pour que la pension fonction publique soit au moins égale à 75 % du salaire de référence, il faut qu'à la date de départ soient remplies deux conditions :

1. la durée d'assurance acquise, tous régimes confondus, atteint le nombre de trimestres minimal exigé pour une retraite sans décote ;
2. la durée des services avec les bonifications atteint également ce nombre de trimestres.

Pourquoi prendre sa retraite le dernier jour du mois ?

La fin du « traitement continué » (réforme de 2010) interrompt la

rémunération à compter du jour de la cessation d'activité. Or, la première pension n'est due qu'à compter du premier jour du mois qui suit la fin d'activité. Il faut donc la cesser le dernier jour du mois, sauf à subir une période sans traitement ni pension. Et comme il n'y a aucune obligation de lier le départ en retraite au calendrier scolaire, on a intérêt à choisir la fin du mois qui permet d'éviter un trimestre de décote ou d'acquiescer un trimestre de services en plus.

La pension étant calculée sur le salaire des six derniers mois, ne faut-il pas éviter d'être à temps partiel la dernière année ?

Le temps partiel n'a aucune incidence sur le salaire de référence qui reste celui correspondant à l'indice de traitement détenu pendant les six derniers mois ni sur la durée d'assurance.

Par contre, sauf cas particuliers, il réduit, au prorata, la durée des services prise en compte pour le calcul du taux de pension.

Certes il existe la possibilité de surcotiser mais cela coûte cher et il est vivement conseillé de demander au SNES-FSU une simulation pour être sûr que « le jeu en vaut la chandelle » !

Est-il vrai qu'on peut éventuellement racheter des années d'études ?

La possibilité existe théoriquement mais cela coûte très cher et l'investissement est rarement rentable.

Et n'oubliez pas : retraité-e et syndiqué-e, c'est bien sûr possible et souhaitable, mais, de plus, c'est utile ! Car si la retraite met fin à la vie professionnelle, l'action syndicale y reste indispensable. Sans oublier l'apport régulier de nombreuses informations, rester syndiqué permet de ne pas se couper de l'action collective et solidaire. ■

JEAN-LOUIS VIGUIER

DES LIENS UTILES

- Le site du régime des retraites des fonctionnaires de l'État : www.pensions.bercy.gouv.fr
- Le simulateur de calcul de la pension civile : <http://simuretraite.finances.gouv.fr/CalcCivile/@ret@>
- Le site du GIP Info retraite : www.info-retraite



LIBÉRALISATION OU LIBÉRATION

Le travail en question

La loi El Khomri libéralise, c'est-à-dire qu'elle s'attaque frontalement aux deux fonctions du droit du travail : protéger les salariés et réguler la concurrence entre les entreprises. Le secteur marchand n'est pas le seul visé : la Fonction publique est logiquement la cible suivante.

Dossier réalisé par Jean-Pierre Billot, Mireille Breton, Marylène Cahouet et Daniel Rallet

ÉCHAPPER À L'ALIÉNATION

Se libérer du travail

Le travail étant déjà fortement précarisé par la loi, il s'agit de « déstabiliser les stables » pour reprendre l'expression de...

La loi El Khomri s'inscrit dans le principe « d'illimitation » qui caractérise les réformes néolibérales : la réforme en cours n'est jamais que celle qui précède la suivante, pour aller vers ce qui constitue le « rêve général » du néolibéralisme : une société de la concurrence de tous contre tous, le droit étant réduit à un lien de subordination individuel – un rapport d'allégeance dit A. Supiot – entre l'employeur et le salarié, avec l'extension de ce lien dans l'espace personnel (le dimanche, au domicile) ou sur les temps réputés libres (pendant les études ou la retraite).

Dès lors, la tentation est forte de vouloir se libérer du travail perçu comme une menace et une aliénation, en revendiquant légitimement une réduction du temps



« Il faut imaginer Sisyphe heureux » Albert Camus

Travail

Pour une partie des salariés, ce projet vise avant tout à faire l'expression du sociologue Robert Castel.

de travail, de son emprise sur nos vies, un renforcement de la protection du droit du travail.

Se libérer par le travail ?

Avec le slogan « *On vaut mieux que ça* », le mouvement social porte une question plus profonde sur le sens du travail : il est aussi ce qui permet de se construire, de se réaliser. C'est pourquoi le travail a une grande centralité. De ce point de vue, la loi Travail est perçue par les salariés et notamment les jeunes comme une aggravation radicale de l'incertitude qui précarise leur avenir et de l'impossibilité de s'y projeter.

Et comment se construire quand au travail le management, l'absurdité des règles, la compétition pour la « performance », font que l'on va au travail à reculons, quand il est impossible de faire un travail de qualité, quand on est incité à faire des choses contraires à ses valeurs, quand l'injonction à être du côté des gagnants fait des perdants des coupables.

Alors du côté de « Nuit Debout », on trouve beaucoup de gens qui ont tourné le dos à ce système, qui ont choisi de vivre passionnément une vocation, un métier qui les intéresse, qui les lie aux autres, qui apporte à la société : des intermittents, des travailleurs

du social et du culturel, des explorateurs des potentialités progressistes du numérique, tous ceux et celles qui expérimentent des façons de travailler autrement. En général, ils le font au prix d'une grande précarité, de bas revenus, et aussi de la fatigue du combat quotidien pour tenir. Mais aussi, travailler et réfléchir sur le travail au quotidien est constitutif du syndicalisme que porte le SNES. Qu'il s'agisse de se proclamer « debout » sur une place publique, de manifester une révolte dans un défilé dynamique, de révéler par des actions de blocage que la société ne serait rien sans ces travailleurs rendus invisibles par les médias et le discours dominant, ce mouvement social a l'immense mérite de redonner aux travailleurs la fierté qu'ils avaient le sentiment d'avoir perdu. ■



DU CÔTÉ DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Un modèle ou une galère ?

Après des années de lutte, les intermittents du spectacle sont parvenus, fin avril, à un protocole d'accord sur leur régime spécifique d'indemnisation du chômage qualifié d'acceptable par la CGT, le syndicat prépondérant dans le secteur. Encore faut-il que le MEDEF ne revienne pas en arrière lors des négociations actuelles dans le cadre de l'UNEDIC. Eva, comédienne engagée, nous parle de cet accord et de la conception du travail qu'il sous-tend.



Eva Castro,
comédienne et
metteuse en scène

L'US Retraités : *Eva, vous êtes comédienne et engagée, où en est la situation des intermittents du spectacle, après des années de lutte, des reculs mais aussi des victoires ?*

Le 17 août 2015, la loi qui consacre le régime des intermittents du spectacle confirmant sa place dans la solidarité interprofessionnelle et mettant en place un système de négociation équilibré, est promulguée. Le 28 avril 2016, un accord sur le régime d'assurance-chômage spécifique aux intermittents est signé par les partenaires sociaux du secteur du spectacle. Il marque des avancées importantes (retour à l'ancien système d'indemnisation et à une date anniversaire, soit 507 heures sur douze mois pour les artistes et les techniciens). Le 30 mai, le Premier ministre assure que le gouvernement est prêt à prendre en charge certaines des mesures de l'accord signé. Mais celui-ci n'est pas validé au sein de l'UNEDIC ni par le MEDEF, ni par les confédérations CGC, CFDT et CFTC qui déjugent ainsi leurs fédérations. Nous demandons que le 1^{er} juillet ce soit réglé. L'État n'a pas à financer l'assurance chômage, comme ce serait le souhait du MEDEF qui œuvre pour faire sortir les intermittents du spectacle de la solidarité interprofessionnelle. Pourtant les

intermittents ne représentent que 3,5 % des bénéficiaires des allocations chômage et 3,4 % des dépenses de l'UNEDIC... et si 38 % des intermittents sont indemnisés, les autres cotisent mais ont un nombre d'heures insuffisant pour en bénéficier.

Le 16 juin, à la dernière séance de négociations sur l'assurance chômage, le Medef a continué d'attaquer l'accord du 28 avril. Il a même refusé de proroger la convention actuelle. La ministre du Travail a annoncé un décret prorogeant les droits à partir du 1^{er} juillet pour l'ensemble des allocataires, et un décret à la mi-juillet transposant l'accord pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle.

Augmenter simplement les cotisations patronales de 1 %, comme prévu dans l'accord du 28 avril, rapporterait au régime général 5 milliards d'euros, alors que le déficit annuel est de 4 milliards.

L'US Retraités : *Les formes de travail évoluent vers plus de précarité, l'intermittence peut-elle être un modèle pour l'ensemble des salariés ?*

Pourquoi ne pas assurer aussi une protection aux saisonniers, aux intérimaires, aux contrats courts ? La France est un pays riche et tout le monde pourrait vivre convenablement. La réduction du temps de travail est un besoin évident pour distribuer ce travail et que chacun puisse participer aux besoins de la communauté. Chacun pourrait après dans son temps libre apporter en plus sa passion et ses capacités dans d'autres activités qui bénéficieraient à la communauté. Mais le système capitaliste a besoin d'esclaves...

Dans le mouvement social actuel, il y a une interrogation sur le sens du travail qu'exprime le slogan : « on vaut mieux que ça »...

Concernant les intermittents du spectacle, le Medef prétend qu'un accord trop favorable (le retour à



Continuons à faire parler les murs !

507 heures sur douze mois au lieu de 10 mois et demi) les inciterait à moins travailler. Refuser du travail signifie moins de revenus, nous aimons nos métiers et avons envie de les exercer, il n'est pas facile de refuser un contrat dans un secteur où l'on peut être vite oublié...

Beaucoup parmi nous, vivons dans l'incertitude, l'angoisse. On ne sait jamais si on aura les 507 heures pour l'ouverture des droits. La pression est constante : la course au cachet, la contrainte d'accepter des propositions à contrecœur, pour survivre et rester dans le métier. La plupart des intermittents sacrifient énormément au niveau des conditions de travail. Nous nous battons contre un article de loi qui favorise le dumping social et permet l'emploi d'ar-

tistes amateurs non rémunérés dans des spectacles professionnels. Un employeur pourra légalement ne pas payer un-e comédien-ne professionnel-le sur un spectacle.

Pourtant c'est un métier qui vous passionne malgré tout ?

C'est ma vie, ce métier me place à un endroit qui me permet de m'épanouir et de donner le meilleur de moi aux autres. Mais j'ai besoin de temps pour créer, d'un temps où je ne compte pas mes heures, besoin de digérer ce qui se passe dans le monde. J'ai besoin d'une insouciance que je n'ai pas. J'ai aussi besoin d'une insouciance que je n'ai pas. ■

TRAVAILLEURS MIGRANTS

Dumping social ou égalité des droits pour tous

Sur le marché du travail, le discours dominant représente les travailleurs migrants comme des « concurrents » qui prennent les emplois des « Français », tout en fermant les yeux sur le fait que beaucoup sont féroce-ment exploités pour faire les « sales boulots » sans bénéficier des protections élémentaires du droit du travail.

Avec ou sans papiers

Environ 400 000 travailleurs sans papiers sont employés plus particulièrement dans les secteurs du BTP, de la restauration, de l'hôtellerie, du commerce, du nettoyage et de la sécurité. Le droit du travail protège les travailleurs sans papiers au même titre que tous les salariés : durée du travail, fiche de paye, accès aux prud'hommes, droit à la santé, règles de licenciement... En 2008 a commencé un mouvement de grève utilisant le droit du travail comme arme pour faire avancer la régularisation des sans-papiers, et pour informer ceux-ci des droits qu'ils ont en tant que travailleurs. En luttant pour leurs droits les travailleurs sans papiers défendaient en même temps les droits de l'ensemble des salariés de ces secteurs où le droit du travail est si peu respecté. Certains furent parfois, par la suite, privés de leur emploi car ils avaient été régularisés.

Les travailleurs détachés

Autre front : les deux millions de travailleurs détachés travaillant dans l'Union européenne hors de leur pays d'origine, dont 400 000 en France. En principe, ces salariés bénéficient des règles de base du droit du travail, mais pas toutes (par exemple les cotisations sociales sont celles du pays d'origine). Surtout l'utilisation frauduleuse de ces salariés et le non-respect des règles légales sont très répandus, engendrant un dumping social et une exploitation épouvantable de ces sala-



Des travailleurs détachés de plus en plus nombreux dans le BTP.

riés. Actuellement, l'Union européenne est saisie d'un projet visant à ce que les détachés jouissent au sein d'une entreprise des mêmes droits et avantages que les autres salariés.

Et les réfugiés

Dernier exemple : les « réfugiés » trop souvent perçus comme une menace pour l'emploi dans les populations « autochtones » dont... la population immigrée déjà là. On sait que les demandeurs d'asile en situation d'attente en France ne peuvent travailler, ce qui aggrave une situation déjà délicate. En Allemagne, la volonté de les intégrer au marché du travail existe, mais dans quelles conditions ? Avec des mini-jobs précaires ou avec un réel effort d'intégration : les milieux progressistes demandent l'égalité des droits pour tous, étrangers ou nationaux. ■

UBÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ

Tous patrons

L'Urssaf Île-de-France a engagé deux procédures contre les sociétés de Voitures avec chauffeur (VTC), l'une pour requalifier les chauffeurs déclarés comme indépendants en travailleurs salariés, l'autre pour établir un procès-verbal de travail dissimulé fondé sur le principe de détournement de statut car, pour l'Urssaf, il y a bien un lien de subordination notamment entre Uber et les chauffeurs.

C'est un enjeu important car ces plates-formes numériques qui gagnent beaucoup d'argent en mettant en relation des usagers et des producteurs de services concernent potentiellement beaucoup de professions : hôtellerie, dépannage, maintenance, services numériques, transports, restauration, journalistes, coiffure, nettoyage, secrétariat...

Soyons modernes, devenons auto-entrepreneurs

Le discours qui les légitime vante la rencontre entre deux demandes : celle des usagers qui recherchent un prix plus bas et plus de flexibilité, et celle des travailleurs qui recherchent une autonomie et une liberté que ne leur donne pas le salariat, ou qui, argument suprême, sont discriminés sur le marché du travail comme les « chômeurs de la diversité » par exemple.

« *Ce jeune, s'il n'était pas en train de conduire sa voiture serait au RSA* » a dit E. Macron à qui on a tant reproché de ne regarder les jeunes que comme de futurs milliardaires. La justification va plus loin encore quand le statut de travailleur indépendant, le plus souvent celui d'auto-entrepreneur, est présenté comme la modernité de l'avenir contre le salariat qui serait la figure d'une société immobile et archaïque inadaptée aux besoins et aux aspirations d'aujourd'hui. Bien mieux, cela nous obligerait à repenser notre modèle de protection sociale fondé sur le salariat, ces plates-formes ne versant pas de cotisations sociales.

LIBÉRÉS DU TRAVAIL, MAIS TOUJOURS ACTIFS

Les retraité-e-s

Le 8 mars 2016 s'est tenu à la Grande Halle de La Villette le 8^e forum Emploi Seniors sous le triple patronage du préfet de l'Île-de-France, du Medef et de Pôle emploi ; il a connu un succès inégalé jusque-là.

Les organisateurs, et le Medef particulièrement, annonçaient que l'emploi des seniors était une de leur priorité... Évidemment, au moment où le chômage enfle à mesure que recule l'âge de départ à la retraite, au moment où les employeurs hésitent à recruter un salarié de plus de cinquante ans et exigent des aides gouvernementales pour le faire, les représentants du gouvernement et du patronat – qui a déjà quasiment obtenu que l'âge du départ en retraite revienne à ce qu'il était avant la réforme de 1981 et exige plus encore –, se devaient de participer à ce contre-feu médiatique.



Modernité ou dérive dangereuse ?

Capitalisme archaïque ou prise en compte des alternatives sociales

Il est clair que la substitution du contrat commercial au contrat de travail est souvent un moyen de s'attaquer au droit du travail, notamment au CDI par un autre biais que la loi El Khomri, en transformant en travailleurs indépendants des salariés déguisés en auto-entrepreneurs. Drôle de modernité, puisque c'est revenir au XIX^e siècle, à la belle époque de l'exploitation forcée du travail, celle d'avant le droit du travail. Cependant, il faut prêter attention aux nouvelles aspirations qui montent dans la société, par exemple le développement de l'économie collaborative, de l'économie du partage. Il est clair que ces aspirations sont détournées par des entreprises capitalistes qui ne cherchent qu'à faire de l'argent en échappant aux cotisations sociales et aux impôts. Mais il faut aussi prendre en compte que de nouvelles formes de travail émergent, avec par exemple des situations de multi-employeurs, et que de nouvelles protections tant en termes de contrat de travail que de protection sociale doivent être recherchées. ■

Une cible : les retraités

Le salon de La Villette affichait aussi un autre objectif, favoriser la reprise d'emploi chez les retraités : encore un nouveau paradoxe alors que les actifs « âgés » sont au chômage, 450 000 retraités occuperaient, selon les chiffres de l'INSEE, un emploi à temps plein et ils seraient plus d'un million à avoir une activité irrégulière ou à temps partiel, soit au total près de 10 % des retraités, deux fois plus qu'il y a dix ans. Des agences spécialisées se sont mises en place... pour proposer « un job » aux retraités ; le langage se veut désuetement « branché » – sans doute pour faire

senior – mais il ne peut dissimuler une réalité : de plus en plus de retraités retournent sur le marché du travail pour des raisons financières, soit parce que le montant de leur retraite est notoirement insuffisant⁽¹⁾, soit pour financer les dépenses de leurs parents en perte d'autonomie ou qui n'ont simplement pas les moyens de se payer seuls un séjour en maison de retraite, soit pour aider des enfants en situation précaire. Le terme « job » camoufle aussi une réalité : les retraités ne se voient pas proposer un vrai emploi ; ils constituent un nouveau réservoir de main-d'œuvre... disponible et bon marché, finalement corvéables à merci selon la formule consacrée. On leur propose ainsi souvent d'œuvrer pour leurs congénères, dans l'aide à domicile par exemple.

Et le bénévolat

L'activité des retraités ne se résume pas heureusement à l'obligation d'occuper un travail salarié : ils sont très impliqués dans le secteur associatif. Près d'un retraité sur deux – 44 % exactement⁽²⁾ – sont membres d'une association ; un quart des seniors de 60 à 65 ans occupent des responsabilités dans ce secteur ; entre 65 et 75 ans, ils sont encore plus de 10 % à le faire. Ils prolongent dans cet engagement leurs activités bénévoles précédentes, parfois professionnelles. Pour beaucoup, c'est cependant la découverte d'un nouvel univers et la recherche de nouvelles compétences, de nouvelles connaissances, d'un épanouissement. Les champs d'activité du domaine sportif, culturel ou de loisirs relèvent d'abord d'une recherche de l'épanouissement personnel mais ils peuvent aussi comme pour le domaine social permettre le transfert de savoir-faire et de compétences. L'activité associative est la plupart du temps altruiste mais il ne faut pas oublier que l'altruisme des seniors est d'abord tourné vers un cercle plus restreint, les proches, la famille. Il serait

important de pouvoir quantifier l'activité des retraités dans ce domaine qui va de la garde des enfants aux travaux de rénovation ou même de construction de l'habitat, car son impact économique est important.

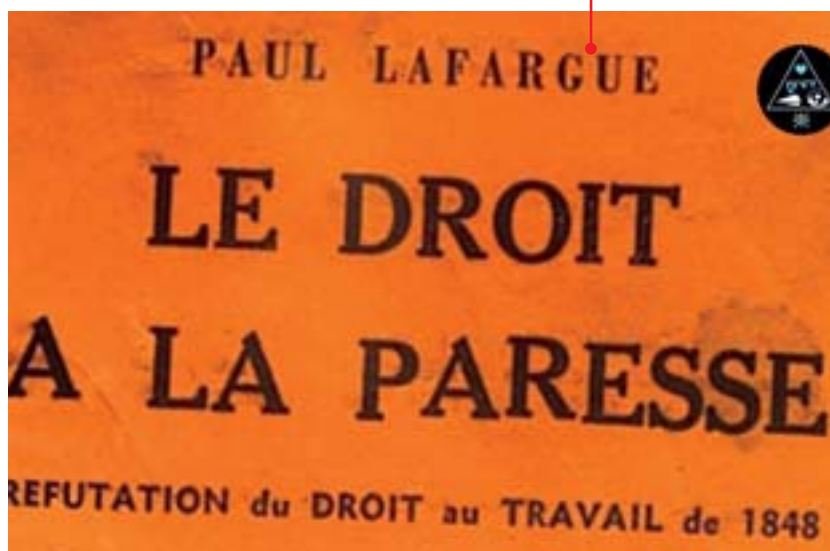
Un constat

Depuis une dizaine d'années, le travail est un thème central du débat social ; souvent il est abordé de la pire des manières, par le biais du coût du travail. Cette exposition a permis l'ouverture de chantiers de recherche qui pour certains lient emploi et retraite : c'est en effet un couple indissociable. Ces études confortent ce que chacun avait deviné intuitivement : un travail épanouissant et rémunérateur avec une fin d'activité pas trop tardive débouche normalement sur une retraite attractive avec une période de vieillissement en bonne santé de longue durée... L'inverse est malheureusement vrai aussi. ■

(1) Chiffres 2015 de la CNAV : 1 123 euros pour les hommes, 921 euros pour les femmes : www.jassuranceretraite.fr.

(2) Données de l'Institut de recherche et d'information sur le

Employer son temps librement, une liberté fondamentale.



POUR NE PAS CONCLURE

Briser les chaînes

Le ministère du Temps libre a été éphémère ; reste le ministère du Travail.

La mobilisation en cours incite à se reposer la question du travail. Entre émancipation et assujettissement des individus à la logique capitaliste liée au développement de la précarité et du chômage, la réduction du temps de travail et le droit au repos, aux congés payés et à la retraite restent d'actualité. La dialectique du temps de travail et du temps libre, du temps libéré, s'impose grâce à la réduction massive du temps de travail. Et il faut relire Paul Lafargue et le *Droit à la paresse* : il y invitait le prolétariat à ce « *qu'il se contraigne à ne travailler que trois heures par jour* », persuadé que les hommes ne s'épanouissent pas

que dans le travail – surtout quand ce dernier est subi, mutilant. Mais l'absence de travail tue aussi. « *Je peux plus travailler moi, j'sers plus à rien moi* », chante Bernard Lavilliers. Car le travail suppose toujours de participer à une œuvre collective et peut devenir l'acte accompli avec d'autres en vue de la liberté dans un échange fécond, pour (re)trouver des méthodes de coopération et assurer concrètement la reconnaissance de chacun. Outre la réduction du travail, cela implique une autre organisation du travail, du temps pour bien faire son travail. De fait, se libérer du travail et libérer le travail. ■

Dans cette rubrique, Marie-Louise Billy et Robert Jacquin vous répondent ; envoyez vos questions à **L'US-Retraités**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou par mail à enretraite@snes.edu
Permanence téléphonique le jeudi : 01 40 63 27 32 et 01 40 63 27 31

DANS QUEL CAS FAUT-IL

faire appel à un notaire

Depuis le 1^{er} mars 2016, les frais de notaire sont soumis à une nouvelle tarification ; on peut utiliser leurs services.

► **Pour régler une succession**, il n'est pas nécessaire de faire intervenir un notaire si le patrimoine du défunt ne comporte aucun bien immobilier, et qu'il n'existe ni testament, ni contrat de mariage, ni donation au dernier vivant. Si l'ensemble des biens est inférieur à 50 000 euros, aucune déclaration de succession n'est à faire.

► **Pour débloquer les comptes bancaires du défunt**, au-delà de 5 000 euros on doit prouver sa qualité d'héritier et se faire établir un acte notarié.

► **Pour éviter tout problème**, il vaut mieux déposer son testament chez le notaire qui le fera enregistrer au fichier central des dispositions et des dernières volontés.

► **Pour une donation**, donation au dernier vivant entre époux ou donation-partage, un acte notarié est obligatoire. L'acte garantit la régularité de la donation qui doit être déclarée au fisc.

► **Une donation-partage** faite devant notaire permet de répartir de son vivant tout ou partie des biens au profit des enfants et petits-enfants ; en l'absence d'héritiers en ligne directe elle peut se faire en faveur des frères et sœurs ou, à défaut, des neveux. Cette donation-partage fixe définitivement la valeur des biens au jour de l'acte.

► Le notaire est le seul habilité à rédiger un **contrat de mariage** : il est là pour aider à choisir un régime matrimonial adapté à la situation du couple en fonction des âges, des professions, du patrimoine.

► Il est préférable aussi d'avoir recours à un notaire pour rédiger une **convention de pacs** qui règle les relations patrimoniales et permet d'ajuster en fonction de chaque situation particulière. Le notaire conseille sur le régime à adopter et les clauses à inclure en fonction de chaque situation. Il procède à l'enregistrement et à la publication de la convention du pacs et il en conserve une copie ce qui évite d'aller au tribunal d'instance. ■

COMMENT OBTENIR ET UTILISER

le chèque vacances

Les congés payés sont l'une des grandes conquêtes du Front populaire ; 1981 nous a plus modestement apporté le chèque vacances.

Proposés par le ministère de la Fonction publique au titre de son action sociale interministérielle, le chèque vacances et le e-chèque vacances sont des prestations d'aide aux loisirs et aux vacances. Ces titres permettent de financer son budget vacances, culture, loisirs et un large éventail d'activités culturelles et de loisirs.

Une épargne valorisée...

Cette prestation est basée sur une épargne de l'agent abondé d'une participation de l'État pouvant représenter de 10 % à 30 % du montant épargné (35 % pour les moins de 35 ans). Le taux de la bonification versée par l'État est modulé en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre de parts de son foyer fiscal en année. L'épargne mensuelle du bénéficiaire du chèque vacances doit s'étaler sur une durée comprise entre quatre et douze mois et s'élever à un versement situé entre 2 % et 20 % du SMIC mensuel. Les modalités d'application du dispositif figurent dans des tableaux annexés aux formulaires de demande. Une simulation pour acquérir des chèques vacances permet de vérifier la possibilité d'en être bénéficiaire et à quel taux.

Facile d'utilisation

Le chèque vacances est accepté chez plus de 170 000 professionnels du tourisme et loisirs (hébergement, voyages et transport, culture et découverte, loisirs sportifs, restauration). Il est utilisable toute l'année pour vos vacances et week-ends partout en France et pour les séjours à destination des pays de l'Union européenne.

Le chèque vacances est nominatif mais il peut être utilisé par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire ; il est disponible en coupures de 10, 20, 30, 50 euros, valable deux ans en plus de son année d'émission et échangeable en fin de validité. La nouvelle gamme de produit e-chèque vacances est facile d'utilisation, elle permet de payer vos vacances et loisirs par Internet.

Tous les agents des trois fonctions publiques, les personnes à la retraite dont la mutuelle propose des chèques vacances peuvent s'adresser à l'Agence nationale des chèques vacances (ANCV). ■



1936, premières vacances : sur les galets, la plage.

© Lioveve / Flickr.com

Pour une demande de formulaire ou toute information :
www.fonctionpublique-chequesvacances.fr. Tél. (n° Azur) : 0811 65 65 25.
Voir aussi ANCV : www.ancv.com et <http://guide.ancv.com>.

UNE EXPOSITION AU LOUVRE-LENS

« Mémoires Sang et Or »

« Il faut savoir arrêter une grève... pour sauver l'euro. » C'est en substance ce qu'a déclaré début juin le président de la République, parlant évidemment de l'Euro de football. Instrumentalisation inadmissible d'autant qu'au-delà des scandales, des hooligans... la ferveur pour le foot est une réalité.

Sur le sol lensois, sur le même carreau de mine, deux édifices se côtoient et se toisent : « Bollaert », le stade Bollaert-Delelis construit en 1932, rénové pour accueillir des matchs de l'Euro, voit du haut de ses tribunes le Louvre-Lens, inauguré en 2012 ; le musée regarde « Bollaert » depuis sa carapace translucide, la « Galerie du Temps » ; à son extrémité le « Pavillon de verre » judicieusement trans-



parent abrite l'exposition « Mémoires Sang et Or », hommage aux supporters du RC Lens⁽¹⁾. Le sport, notamment le football, souvent festif et donc rassembleur, fait partie intégrante de la culture, une culture essentiellement populaire dont le succès entraîne convoitises et appétits. Comme d'autres activités, il échappe difficilement à la mondialisation, s'en nourrit, et fait l'objet d'enjeux financiers et médiatiques colossaux.

Le sport comme « otium », temps du loisir agréable, apparaît tôt, dès 776 av. J.-C. avec les Jeux olympiques grecs : sport, religion et politique donc culture sont alors liés. Au milieu du XIX^e siècle, dans l'Angleterre dominatrice et conquérante, les règles du football se stabilisent après un parcours ancien et obscur. Sa pratique quittera très vite les cercles de l'élite pour être adoptée par les prolétaires. Les règles sont relativement simples, facilement adaptables et transposables à des espaces variés. On raconte que l'interdiction, quasi taboue, de toucher la balle avec les mains convenait particulièrement aux ouvriers en pause dont les mains étaient meurtries et encrassées. La suite est connue : un engouement partagé sur tous les continents. La professionnalisation du football remonte à 1931 dans notre pays et donc les financements privés et publics sont à l'œuvre depuis long-

temps. Dans les villes industrielles, l'agrégation de l'apport d'une grande entreprise et de financements territoriaux tels Peugeot à Sochaux, Manufrance puis la famille Guichard (« Casino ») à Saint-Étienne, les « Houillères » à Lens, etc., a généré ferveur et patriotisme local. Les stades sont maintenant qualifiés de mythiques ; usant de raccourcis identitaires, les supporters va à « Bollaert », au « Stade Vélo-

drome », « Geoffroy Guichard alias Chaudron », etc. On se rend à un lieu de culte pour accomplir une liturgie collective, vociférante, tout en se livrant à des joies qualifiées parfois de « régressives ».

Malgré l'argent-roi, les pratiques les plus douteuses et scandaleuses, toujours autant de jeunes garçons et maintenant de filles sont séduits par la pratique du ballon rond, et éventuellement d'un destin qui peut faire rêver. Ils et elles sont les parties prenantes d'une culture de masse rassembleuse parfois vilipendée pour ses travers et excès. Leurs aînés constituent un public fidèle et vigilant quant aux résultats de leur club préféré et sont issus, maintenant, de tous milieux sociaux.

Une chose est sûre, on n'a pas fini d'entendre parler de « petit pont », de « poteau », de « coup du sombrero », de l'efficacité du « 4-3-3 », de « barre transversale », à domicile comme sur les lieux de travail – et même dans les locaux du SNES-FSU ! – au cours de l'Euro 2016 qui se déroule jusqu'au 10 juillet... ■

GEORGES BOUCHART

(1) L'exposition « RC Louvre – Mémoires Sang et Or » se tient au Louvre-Lens jusqu'au 7 novembre 2016. Elle révèle les facettes du lien qui relie « les gens du bassin minier » à un club créé en 1906.

LES ÉCRIVAINS ET
LE FRONT POPULAIRE

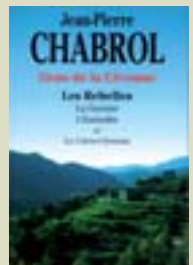
Seuls quelques francs-tireurs

Dans l'imaginaire collectif, le Front populaire est une période joyeuse, le Groupe Octobre des frères Prévert jouant dans des usines occupées, les « congés payés » partant vers les auberges de jeunesse à bicyclette...

Le cinéma de l'époque⁽¹⁾ a largement contribué à construire cette image. Par contre les écrivains français, à l'exception des pamphléaires violemment hostiles au Front Populaire comme Céline, semblent avoir fait l'impasse sur ces événements : Malraux publiait *L'espoir* dès 1937 mais c'était sur sa guerre d'Espagne ; en 1939 paraissaient *Les raisins de la colère* de l'américain John Steinbeck, mais c'était sur les années noires outre-atlantique.

En cherchant bien, on peut évoquer *La grande lutte* (1939), roman témoignage de Tristan Rémy, chef de file des « écrivains prolétaires » ; impossible de vous en conseiller la lecture : il est devenu introuvable. Il faudra finalement attendre les années 1960 pour retrouver avec *L'Embellie* de Jean-Pierre Chabrol l'atmosphère et le souffle des luttes du Front populaire ; c'est le dernier roman de la trilogie⁽²⁾ que l'auteur nous présente ainsi : « Dans les années 1930, c'était le krach de la Bourse de New York... des millions de chômeurs, fascisme et racisme montaient partout... L'Histoire a tendance à réchauffer ses fours. Peut-être bien que plus tard... ces trois bouquins se liront d'un regard dessillé ». Il n'est pas indispensable de se trouver sous l'ombre tutélaire d'un châtaignier cévenol pour suivre ce judicieux conseil.

Jean-Pierre Billot



(1) Autant les films tournés en 1936 comme *La belle équipe* de Julien Duvivier ou *La Marseillaise* de Jean Renoir que certains films antérieurs comme *Le Crime de Monsieur Lange* de Jacques Prévert et Jean Renoir.

(2) *Les Rebelles* (1965), *La Gueuse* (1966), *L'Embellie* (1968) dans toutes les éditions de poche ; à noter une réédition de l'ensemble de la trilogie complétée par *Le Crève-Cévenne* dans le même ouvrage sous le titre de *Gens de Cévenne* aux éditions Omnibus www.omnibus.tm.fr.

UN OBJECTIF HARDI ET SALUTAIRE

Réhabiliter Robespierre

Depuis deux siècles et demi, il est présenté comme la « légende noire » de toute révolution émancipatrice des peuples ; il est salutaire de « déconstruire » cette pensée dominante.



Le buste de « Robespierre » dans le lycée d'Arras qui porte son nom.

C'EST L'OBJECTIF D'UNE ASSOCIATION D'ARRAS CRÉÉE EN 1987
« LES AMIS DE ROBESPIERRE POUR LE BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION » (ARBR)

« Ni iconoclastes, ni idolâtres... »

L'association est née à Arras, avec pour objectif de célébrer le bicentenaire de la Révolution française en prenant un contre-pied hardi aux thèses historiques officielles à la mode de cette époque. Interview du président de l'association, Alcide Carton.



Alcide Carton,
président de l'ARBR

Quelles sont les caractéristiques principales de l'ARBR ?

Elle « a pour objet de rassembler les éléments de la vie et de l'action de Robespierre et d'une manière plus générale des réalités de la Révolution française, de les faire connaître ». Elle aura bientôt trente ans et nous nous apprêtons à célébrer son anniversaire en préparant un film documentaire consacré à l'éveil de la pensée politique de l'avocat arrageois ; nous voulons aussi organiser un colloque au titre très actuel : « Révolution-Robespierre-République ». L'ARBR comprend 355 membres de toutes origines sociales ou culturelles, des historiens bien sûr, mais des citoyens de tous horizons qui aiment l'histoire et sont profondément attachés à la période de la Révolution française en ce qu'elle continue d'incarner dans le monde entier et pour son œuvre immense administrative, politique et sociale.

Trente années après le bicentenaire, nous sommes toujours aussi actifs. Nous publions quatre bulletins par an, notre site internet offre plus de deux cents articles et références, nous organisons deux à trois conférences par an

et nous répondons aux demandes des formateurs ou des enseignants s'agissant de Robespierre et de nos travaux. Cependant, notre objectif prioritaire est d'obtenir de la municipalité d'Arras un musée et un centre de recherches consacré à la Révolution et à Robespierre, installé dans la maison qu'il habita avec sa sœur de 1787 à 1789. De nombreux touristes le réclament et une pétition lancée dans ce sens nous a déjà rapporté plus de 6 000 signatures.

Maximilien de Robespierre est-il vraiment un despote sanguinaire infréquentable ?

Depuis deux siècles et demi Robespierre, le vaincu, est tenu pour l'unique responsable de la période de la terreur et des exactions qui eurent lieu. Nous nous fixons pour objectif de montrer que la réalité historique est bien plus complexe que la manière dont en France on continue à limiter la Révolution aux deux années 1793 et 1794, et à l'expliquer par la responsabilité qu'on assigne à Robespierre et à ses amis de l'usage de la guillotine. Il n'y a pas eu d'un côté « les bons révolutionnaires »

qui auraient souhaité conduire les réformes sans violence, dans une France sans ennemis intérieurs et extérieurs, farouchement attachés à leurs privilèges et à l'ordre social établi et, de l'autre, un « ambitieux aigri », « assassin pervers et perruqué » qui ne rêvait que de devenir dictateur et de supprimer physiquement tous ceux qui gênaient sa volonté de puissance. L'œuvre de la Révolution française, ce que notre pays lui doit, fort heureusement, ne se limite pas à la Terreur. Robespierre avec d'autres bien sûr, joua un rôle politique fondamental dans l'avènement de la République, pour ce qui concerne l'égalité des droits, la justice sociale, et la démocratie. En ce moment, on parle de VI^e République, on « nuit-debout ». Nombreux sont ceux qui viennent lire et relire sur notre site la Constitution de 1793, par exemple, ce que Robespierre, bien seul à l'époque, disait de la guerre de conquête, des droits des Juifs, et de l'abolition de l'esclavage.

En quoi l'ARBR est-elle une société qui dépasse le périmètre arrageois ?

Nous ne sommes ni des iconoclastes, ni des idolâtres. Ce serait avoir une bien piètre idée de l'amitié que de le penser. Par-delà ce travail historique et militant qui poursuit l'œuvre d'Albert Mathiez, celle de Soboul et complète celui mené par la Société des études robespierristes, nous cherchons à montrer combien la pensée de cet homme demeure actuelle, vivante pour qui considère que la Révolution française demeure inachevée. Nous nous réclamons de la célèbre école historique des Annales. Aussi, notre association est aussi une « exploreuse » d'archives dans le but de faire connaître par le biais de son bulletin trimestriel la réalité locale et régionale de la Révolution française. Par exemple, nous travaillons à établir pourquoi Robespierre fut si populaire avant même la Révolution et pourquoi ses ennemis contribuèrent, très tôt, à lui construire sa « légende noire ». Nous avons pu mettre à jour, par notre fréquentation assidue des archives départementales, une lettre de dénonciation au président de l'Assemblée constituante accusant le « député Robespierre » d'être un monstre sanguinaire. L'avocat déjà célèbre, membre de l'Académie des Sciences et des Lettres, lauréat d'un prix littéraire pour un mémoire en faveur du droit des bâtards, méritait-il cette apostrophe ? À moins qu'on ne pardonnât point à celui qui était accueilli pour son talent et son esprit dans les plus beaux salons arrageois d'être le député des plus pauvres, des nouveaux prolétaires de la ville, les savetiers-mineurs, principales victimes de la crise économique des années 1780. ■

**PROPOS RECUEILLIS
PAR GEORGES BOUCHART**

UNE INITIATIVE ORIGINALE

Des jeunes dans les pas de Robespierre

Dans un documentaire fiction⁽¹⁾ intitulé *L'éveil de la pensée politique de Robespierre*, le spectateur suivra une classe partie à la découverte la ville d'Arras en marchant sur les pas du plus illustre de ses enfants.

La classe est constituée d'élèves qui ont des avis dubitatifs et divergents sur le personnage et son parcours politique. Au fil de leur visite, ils vont découvrir différents aspects de ses engagements professionnels et publics. Il y aura des scènes de fiction fidèles aux écrits du célèbre révolutionnaire. Les personnes intervenant pendant la visite présenteront le Robespierre vivant à Arras comme « l'avocat des pauvres, des opprimés, et des causes justes », prenant le parti de celles et ceux victimes des préjugés, des injustices sociales et du pouvoir politique et religieux.

Film réalisé par...

Ce film confié à des étudiants de BTS se confronte à leur culture historique scolaire de la Révolution. Il heurte plus de deux cents ans plus tard les préjugés tenaces concernant cette période et son personnage central : la nature du pouvoir royal, des privilèges de la noblesse et des institutions religieuses. À partir des écrits de l'époque, il s'intéresse à question des « droits de l'Homme », des libertés et de l'égalité, et de leur déclinaison politique.

Les droits de l'homme et de la femme peuvent-ils être compatibles avec les inégalités sociales, la misère, l'ignorance ?

Avec une mise en abîme

Les élèves réalisateurs sont aussi suivis et parrainés par Jean-Michel Vennemani⁽²⁾, un documentariste professionnel reconnu qui œuvre habituellement dans le service public. Il s'est aussi directement impliqué en réalisant un film sur le film en train de se faire ; c'est ainsi qu'il fait émerger les questions que Robespierre pose à la jeunesse d'aujourd'hui. ■ **G. B.**

(1) Commandé par l'ARBR (conseiller historique) et présenté par l'APIA, l'Association des producteurs indépendants de l'audiovisuel, une association de jeunes étudiants issus de l'option « Cinéma » du lycée Guy-Mollet, fondée pour promouvoir le maintien de l'option au lycée.

(2) Journaliste, documentariste et cinéaste, il était l'un des réalisateurs attirés de l'émission de la RTB, *Strip Tease* ; il a aussi réalisé des formats (52 minutes) pour la compagnie Phares et balises (cf. www.phares-balises.fr).

POUR CONTACTER LES AMIS DE ROBESPIERRE

ARBR : Office culturel d'Arras – 61, Grand-Place, 62000 Arras.

Courriel : amisderobespierre@orange.fr – president@amis-robspierre.org. **Site** : www.amis-robspierre.org. **Associations amies** : Société des Études Robespierriennes, 17, rue de la Sorbonne, 75231 Paris Cedex 05, <https://www.facebook.com/etudes.robspierriennes> – <http://ser.hypotheses.org> ; Association pour la Sauvegarde de la Maison de Saint-Just, BP 10013, 75921 Paris Cedex 19, www.antoine-saint-just.fr ; Révolution Française.net interroge les catégories du politique en les inscrivant dans le champ des études révolutionnaires, <http://revolution-francaise.net>. **Bibliographie sommaire** : *Les Œuvres complètes de Robespierre* : sur commande auprès de la SER ; Leuwvers Hervé : *Robespierre. Biographie*, Éditions Fayard, France, 2014 ; Martin Jean-Clément : *Robespierre, la fabrication d'un monstre*. Éditions Perrin, France, 2016.

UN CHEMIN CHARGÉ D'HISTOIRE

GR 107 : le chemin des Bonshommes

Mettre ses pas dans ceux des pèlerins qui cheminaient vers Saint-Jacques-de-Compostelle est à la mode ; plus original pour des randonneurs, suivre le chemin des « Bonshommes » et revivre ainsi l'épopée cathare ou le périple de ceux qui à l'époque du Front populaire allaient apporter leur aide aux républicains espagnols avant de reprendre le chemin en sens inverse devant l'avancée des troupes franquistes.

Les adeptes du mouvement appelé communément cathare se désignaient eux-mêmes aussi comme « bons chrétiens ou encore bons hommes ». Après la fin de la croisade lancée contre eux en 1209 par la papauté, l'Inquisition se mit en place dans la région pour achever d'extirper ces mauvais esprits. Fuyant la mort, la prison, la spoliation, les survivants trouveront d'abord refuge dans les montagnes de l'Ariège, puis partiront vers la Catalogne par les montagnes, les cols ; ils allaient de maison amie en abri plus ou moins précaire sur l'itinéraire qu'emprunte le GR 107 dit « Chemin des Bonshommes ».

Les mêmes sentiers, les mêmes paysages

Le randonneur contemporain suit les mêmes sentiers, découvre des paysages naturels quasi inchangés, sur les traces de ces hommes et ces femmes fuyant l'inquisition, comme d'autres aujourd'hui partent, chassés par les guerres, la misère. La gravité de l'Histoire est tout à fait compatible avec le plaisir de la marche, un grand sentiment de liberté et le bonheur d'arriver au refuge convivial et accueillant.

Il faut prendre le temps de savourer les haltes et la première étape, l'incontournable Montségur. Le château, perché sur un piton à 1 200 m d'altitude, se mérite, mais le chemin



Le château de Montségur, haut lieu de la résistance cathare.

est tellement beau qu'on a hâte de gagner ce lieu symbolique qui donne le ton à la randonnée. Plus de 900 ans après, les vieilles pierres sont toujours debout. En arrivant, on ferme les yeux pour imaginer la résistance acharnée des 400 Cathares contre les 6 000 soldats de Louis IX, notre Saint-Louis. Malgré le froid, la faim, le siège commencé en 1243 a duré plus d'un an et après la reddition du château, plus de 200 défenseurs furent livrés aux flammes du bûcher de l'inquisition.

Des lieux de résistance

D'autres lieux de résistance jalonnent le chemin jusqu'à la frontière, dans des paysages sauvages inoubliables. En Catalogne, l'histoire plus récente de la Guerre d'Espagne et celle de la Seconde Guerre mondiale se mêlent à celle des sites industriels abandonnés et des voies de chemin de fer envahies par les herbes, témoins d'une activité révolue, rajoutant un parfum de nostalgie à la fuite des Bonshommes. Les petites villes gorgées de soleil

découvrent leurs rues étroites, leurs places aux arcades, et réservent bien des surprises comme à Gosol où le peintre avait trouvé refuge, ces sculptures de Picasso. Après le passage à 1 200 m, à Queralt, balcon de la Catalogne, le randonneur descend des centaines de marches vers sa dernière destination, Barga, ville aux vestiges moyenâgeux, où il pourra s'attarder. ■

MARYLÈNE CAHOUE

POUR EN SAVOIR PLUS

Topo guide GR 107 dans la plupart des librairies : description du chemin, documentation, indications pratiques (transports, refuges/hôtels, ravitaillement...) ou sur le site www.cdrp09.com (rubrique randonnées). Voir aussi www.gr-infos.com/gr107.htm et www.ffrandonnee.fr (site de la Fédération française de randonnée). Meilleure saison : juin à septembre... compter huit à dix jours de marche pour la totalité du parcours.



Sur les traces des derniers Cathares.

JACKY BRENGOU A LU POUR VOUS

Stratégie du choc contre la démocratie

Considérant que l'opinion publique était tétanisée à la suite des attentats, le MEDEF et le gouvernement tentent d'imposer une énorme régression sociale. Une grande part des citoyens refuse le coup de force, refuse la loi travail, refuse le TAFTA. Ces réactions populaires et les mobilisations syndicales à l'issue encore incertaine qu'elles génèrent, inquiètent le gouvernement et ses affidés. Leurs seules réponses : un silence assourdissant pour les revendications et une ignoble campagne anti-CGT.

Vous avez dit « clarification » en faveur du réformisme ?

« Dans Le Parisien du 27 mai, Manuel Valls (...) cultive son image de meneur inflexible de l'équipe réformiste (...). Dans Le Journal du dimanche, il met en avant "l'intérêt général et le sens de l'État" pour justifier sa poursuite d'une "bataille identitaire" (...) "il s'agit d'une clarification dans le syndicalisme, d'une clarification à gauche, d'une clarification dans la société française". (...)

Dans Le Journal du dimanche (...) Situation incongrue, c'est l'ancienne présidente du Medef, Laurence Parisot, qui appelle gouvernement et syndicats à négocier, voyant dans le mouvement social "un avertissement pour tous ceux dans la classe politique française, plutôt à droite d'ailleurs, qui disent quand on gouverne, il faut y aller de manière forte". Un "plutôt à droite" qui prête à sourire ? (...)

Pourquoi donc s'arc-bouter sur l'article 2 qui inverse la hiérarchie des normes ? (...) Dans une note à destination des sénateurs socialistes (...) il est clairement stipulé que "cet article est bien présenté dans la lignée des lois de droite de 2004 et 2008" (sur le dialogue social) (...) Le projet de loi "achève ce processus en accordant désormais un primat généralisé à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, y compris pour fixer des règles moins favorables aux salariés". (...) »

L'Humanité 30 mai 2016

Éviter la coagulation autour de la « loi travail »

« Le gouvernement s'emploie à fractionner les fronts. (...) Lâcher du lest sur les fronts connexes, comme la SNCF ou même le régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, pour tenir sur le combat principal. (...) "nous avons des sujets assez déconnectés les uns des autres, il faut donc traiter chaque sujet isolément". Tout l'enjeu est d'éviter qu'ils ne coagulent pour dégrader encore davantage la situation, à dix jours de l'Euro de football. Dix jours qui pourraient changer la face du quinquennat, que le gouvernement compte mettre à profit pour faire de la "pédagogie" afin de mettre en valeur les avancées sociales, selon lui, du projet de loi. Et tenter de retourner une opinion qui jusqu'ici tient l'exécutif pour responsable de la situation, en pariant sur l'essoufflement de la plus radicale des crises sociales du mandat de François Hollande. »

Le Monde 31 mai 2016

Les mots qui fâchent

« Occuper une usine, bloquer un terminal pétrolier, contester et s'opposer à une loi, tout cela est archaïque, c'est le passé. Il est assez sidérant de voir cette rhétorique resurgir à chaque conflit social, dénigrer l'opposition, lui donner un relent de préhistoire en s'adjugeant le bénéfice de la modernité et du progrès. (...)

Ce qui est moderne, donc, c'est d'accepter, de plier les genoux, les gaules et l'échine. Résister est devenu archaïque, espérer qu'une lutte fera reculer une loi dont les quelques petites avancées cachent mal les énormes cadeaux qu'elle fait au patronat libéral, c'est archaïque. Le patronat, lui, n'est pas archaïque, ses augmentations de salaires sans un gramme de décence et de morale, c'est moderne (...), cette volonté quasi pavlovienne de vouloir baisser les salaires, augmenter les cadences, la productivité horaire, la précarisation du travailleur c'est moderne. (...) chercher par tous les moyens possibles à échapper à l'impôt, c'est moderne, opposer la fonction publique au secteur privé, c'est moderne. (...) »

Philippe Torreton

L'Humanité 27 mai 2016

Une juridiction d'exception au service des entreprises

« La France, héraut de la lutte pour un Traité transatlantique (Tafta) plus équitable et contre les tribunaux privés au service des multinationales ? Cette image (...) risque d'être mise à mal par un document confidentiel consulté par Le Monde, dans lequel cinq pays européens, dont la France, propose l'instauration d'une juridiction d'exception européenne au service des entreprises souhaitant attaquer les décisions des États. (...)

Menacés plus ou moins directement de sanctions par la Commission (européenne) pour avoir conservé des traités obsolètes, ces cinq pays se disent prêts à les abroger, à condition qu'un nouveau régime de protection des investissements leur succède. Et c'est là que le bât blesse. Car le quintet ne se contente pas de réclamer un cadre législatif clarifié. Il souhaite sauver le mécanisme de règlement des différends investisseurs-États, une juridiction arbitrale privée vers laquelle les entreprises peuvent se tourner en lieu et place des tribunaux nationaux. (...) Ce système est l'un des volets les plus controversés du traité transatlantique en négociation entre l'UE et les États-Unis. »

Le Monde 20 mai 2016



EXTENSION RENOVIATION AMENAGEMENT



POUR VOS TRAVAUX, ON S'OCCUPE DE TOUT ET ÇA CHANGE TOUT !



- CONCEPTION
- COORDINATION
- RÉALISATION

PLANS, ESQUISSES, PERSPECTIVES, ...
jusqu'à
-25%*
DE REMISE
sur votre
étude technique

Pour bénéficier de cette offre, indiquez votre code promo **CAMHAB02**

PROFITEZ-VITE DE VOTRE VISITE CONSEILS GRATUITE !

0 810 715 800

PREX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

*voir conditions sur www.camifhabitat.fr/offre-promo
Crédit photo : A. Fust et A. Montauder • Impression Dumas-Nouri • Document d'information sans valeur contractuelle • ne pas jeter sur la voie publique
Camif Habitat s'élève société 27 Impasse Louise Camif 79 180 Olesney • RCS Nouri B 410 362 680 • NAF 4120 A • SAS au capital de 1 000 000 euros